



CGT POLE EMPLOI PACA

libres, responsables, syndiqués !

Simplification 2020 Flash n°8

Expérimentation Fusion des portefeuilles « guidé » et « renforcé » : une absurdité de plus !

La CGT s'est toujours opposée à la segmentation des publics, car trop subjective et contraire au principe d'égalité de traitement des usagers.

Le directeur général en opposition à ce principe, a bâti toute sa politique sur la conception du « *faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin* ».

A ce titre, tous les efforts devaient être concentrés sur les personnes affectées à un portefeuille renforcé. Il a même souvent été suggéré aux agents, qui espéraient une progression de carrière, de s'orienter vers la gestion de ce type de portefeuille. La direction affirmait même que c'était sur l'accompagnement de ces publics là que nous serions jugés.

Aujourd'hui Pôle Emploi n'arrive plus à affecter tous les demandeurs d'emploi orientés vers les portefeuilles « renforcé ». Le projet de fusionner ces 2 modalités est juste une astuce grossière pour masquer l'impossibilité de contenir les portefeuilles « renforcé » à 70 demandeurs d'emploi.

En effet les conseillers auront bien 70 DE identifiés en « renforcé », plus un nombre illimité de DE identifiés en « guidé » dans le même portefeuille.

Les engagements d'hier ne vaudraient donc plus rien face à une calculette ?

Nous avons l'impression que Pôle emploi a décidé de casser le thermomètre pour faire tomber la fièvre !

A l'heure actuelle, quelle que soit la modalité (« renforcé », « guidé » ou « suivi »), l'explosion du nombre de mail.net ne permet plus un suivi correct des demandeurs d'emploi par des conseillers débordés par les sollicitations.

Tout cela est bien la preuve que la segmentation des demandeurs d'emploi en trois catégories était une erreur manifeste. **Seul le portefeuille global a un sens, car constitué en fonction des besoins des demandeurs d'emploi** et traitant de problématiques multiples et autres que directement liées à l'emploi.

**La CGT demande de mettre fin
aux modalités différenciées de traitement de la demande.**

**La CGT demande la réouverture
des ARC placement pour le traitement des demandes urgentes.**

C'est la santé des agents qui en dépend !

RÉAGISSEZ À CE TRACT : SYNDIQUEZ-VOUS !

CGT POLE EMPLOI PACA
73 Avenue William Booth
13012 Marseille
Tél : 04-91-43-43-16
Syndicat.cgt-paca@pole-emploi.fr